

# COMMENT FINANCER LA VENUE DE LA COMPAGNIE TERRAQUÉE DANS VOTRE ÉTABLISSEMENT ?



## Pour le 1er degré :



L'application dédiée à la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle.

Les appels à projets : un portail d'inscription ou de candidature à des dispositifs pour l'année scolaire à venir. Il est également possible de créer des projets qui ne passent pas par le portail d'Appels à projets (le projet serait donc à construire directement avec nous en fonction de nos propositions d'actions).

**Vous trouverez [ici](#) un tutoriel pour l'utilisation de la plateforme ADAGE.**

Pour plus d'informations : [le site internet](#)



Si votre établissement fait partie du dispositif Cité Éducative, nous pouvons alors soumettre des projets à cette Cité éducative. Il faudra cependant attendre l'année d'après pour que nous puissions mettre en œuvre ces projets (s'ils sont acceptés).

Pour l'année scolaire 2024-2025 nous sommes soutenus par plusieurs Cités éducatives :

- Cité éducative de Saint-Denis
- Cité éducative d'Epinay
- Cité éducative de Pantin
- Cité éducative d'Aubervilliers
- Cité éducative de Grigny

**Contactez-nous si vous faites partie d'une de ces cités et que vous souhaitez nous faire venir dans votre établissement.**

## Pour le 2nd degré :



Le pass Culture se décline en deux actions complémentaires :

1. Une part individuelle pour les jeunes de 15 à 18 ans
2. Une part collective au bénéfice des collégiens dès la classe de 6e et des lycéens des établissements scolaires publics et privés.

La part collective est exclusivement dédiée au financement d'activités d'éducation artistique et culturelle effectuées en groupe et encadrées par les professeurs.

**Pour retrouver nos offres, connectez-vous sur directement sur ADAGE. Vous trouverez [ici](#) un tutoriel pour l'utilisation de la plateforme ADAGE.**

Pour plus d'informations : [le site internet](#)



Si votre établissement fait partie du dispositif Cité Éducative, nous pouvons alors soumettre des projets à cette Cité éducative. Il faudra cependant attendre l'année d'après pour que nous puissions mettre en œuvre ces projets (s'ils sont acceptés).

Pour l'année scolaire 2024-2025 nous sommes soutenus par plusieurs Cités éducatives :

- Cité éducative de Saint-Denis
- Cité éducative d'Epinay
- Cité éducative de Pantin
- Cité éducative d'Aubervilliers
- Cité éducative de Grigny

**Contactez-nous si vous faites partie d'une de ces cités et que vous souhaitez nous faire venir dans votre établissement.**

**Nous contacter**

contact@terraquee.com / 06 41 12 96 13  
www.cieterraquee.com

